

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 03 février 2026

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPEFIANTS : UNE « OPERATION 100% » MENEÉ A L'AÉROPORT DE PARIS-ORLY

Dans le cadre de la lutte contre le narcotrafic et des mesures récemment annoncées par le président de la République et le ministre de l'Intérieur, une opération de contrôle intégral et systématique d'un avion en provenance de Fort-de-France vient de démarrer à l'aéroport de Paris-Orly.

Elle porte sur l'intégralité des passagers, des membres de l'équipage, du fret ainsi que des bagages, tant en cabine qu'en soute, et s'inscrit dans une logique de contrôle renforcé, distincte des dispositifs quotidiens habituels.

Cette opération est la démonstration de la capacité de l'État à conduire, de manière aléatoire, des opérations d'envergure sur les plateformes aéroportuaires françaises.

L'objectif est double :

- Empêcher l'introduction de stupéfiants sur le territoire national ;
- Faire comprendre aux réseaux criminels que les aéroports français, et en particulier parisiens, ne constituent en aucun cas des points d'entrée sûrs pour leurs activités illicites.

Placée sous l'autorité du préfet de Police et du procureur de la République de Créteil, cette opération mobilise près de 400 policiers, gendarmes et douaniers et implique les ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Comptes Publics et de la Santé. Ce dispositif interministériel est, en effet, déployé à la fois sur la plateforme aéroportuaire d'Orly et en milieu hospitalier afin de permettre, si nécessaire, la prise en charge médicale de personnes ayant ingéré des stupéfiants.

Cette action s'inscrit dans une stratégie globale, qui comprend également un travail renforcé dans les zones d'origine des stupéfiants, afin d'entraver les flux le plus en amont possible.

Contact presse : 01 53 71 28 73

Mél : ppcom@interieur.gouv.fr